



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal :
Jeudi 25 mars 2024

LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 A 20H30

Délibération N° 20240401 : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, hors la présence du maire et à l'unanimité des membres votants :

- adopte le compte financier unique 2023, lequel peut se résumer par le tableau,
- adopte le compte financier unique 2023, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la délibération,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240402 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET DE LA COMMUNE

➔ Le conseil municipal unanime affecte au budget 2024 les résultats de l'exercice 2023.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240403 : BUDGET COMMUNAL - FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION 2024

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité moins huit abstentions (Mesdames Madaule, Kelafi, Sinaud, de Bouteiller, Turroque et Messieurs Dieudonné, Jurado et Boudières), considérant les taux existants et après en avoir délibéré, décide de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 49,64% et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 142,72%.

Vote pour : 19

Absentions : 8

Vote contre : 0

Délibération N° 20240404 : BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime adopte le budget primitif 2024 Commune.

Vote pour : 27 Absentions : 0 Vote contre : 0
Délibération N° 20240405 : BUDGET LOTISSEMENT NEGRET - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE NEGRET

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, hors la présence du maire et à l'unanimité des membres votants, approuve le compte financier unique du budget lotissement Négret.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240406 : BUDGET LOTISSEMENT NEGRET - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 NEGRET

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide d'affecter au BP 2024 les résultats de l'exercice 2023.

Vote pour : 27 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240407 : BUDGET LOTISSEMENT NEGRET - BUDGET PRIMITIF 2024 NEGRET

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime adopte le budget primitif 2024 : Lotissement Négret.

Vote pour : 27 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240408 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE LE TRIANGLE

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, hors la présence du maire et à l'unanimité des membres votants, adopte le compte financier unique du budget « Le Triangle ».

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240409 : BUDGET PRIMITIF 2024 « LE TRIANGLE »

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime adopte le budget primitif 2024 : Lotissement « Le Triangle ».

Vote pour : 27 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240410 : FONGIBILITE DES CREDITS

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- autorise M. le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement,
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

Vote pour : 27 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240411 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE RENE GOSCINNY

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve le plan de financement proposé,

- autorise M. le maire ou son représentant à solliciter le Département, l'ADEME, le Fonds Vert et la Région et signer tous les actes afférents et à prendre toutes les décisions relatives à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240412 : COHESION SOCIALE : COMMODAT DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- autorise M. le maire à signer ce commodat pour une durée 6 mois renouvelables avec la famille
- - dit que la famille restera redevable des charges liées à l'occupation de ce logement.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240413 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE

↪ Le conseil municipal unanime :

- approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition entre la commune d'Auzeville-Tolosane et la commune d'Aureville jointe à la délibération,
- autorise M. le maire à signer ladite convention et lui donner tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240414 : RESSOURCES HUMAINES - AVANCEMENT DE GRADE 2024

↪ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} avril 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240415 : URBANISME - PORTAGE PAR L'EPFL DE LA PARCELLE AA 090

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- autorise M. le maire à demander au Sicoval la saisine de l'EPFL du Grand Toulouse pour l'acquisition et le portage de la parcelle AA 090 ;
- autorise M. le maire à signer la convention de portage qui sera établie entre la commune et l'EPFL.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240416 : URBANISME - COMMODAT AVEC LA CITE DES SCIENCES VERTES

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, autorise M. le maire à signer ce commodat pour une durée de 10 ans avec la Cité des Sciences Vertes.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240417 : URBANISME - DELIBERATION MODIFICATIVE CONCERNANT LA TAXE D'AMENAGEMENT

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve la majoration à 15% sur les parcelles mentionnées dans la délibération,
 - autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240418 : AFFAIRES FUNERAIRES - CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

- ↳ Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable à cette délibération par dix-neuf voix contre, une voix pour et six abstentions (Mesdames Sinaud, de Bouteiller et Turroque, Messieurs Jurado, Boudières et Dieudonné). M. Jean-Claude Maurel ne prend pas part au vote.

Vote pour : 1

Absentions : 6

Vote contre : 19

Délibération N° 20240419 : TRAVAUX - RENOVATION DES POINTS LUMINEUX PAR LE SDEHG

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve le projet présenté,
 - décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres, imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Affichée en mairie le 5 avril 2024 et elle sera publiée à compter du 5 avril 2024.